

Avis de Soutenance

Monsieur Morgan SCHMIEDERER

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Les sûretés réelles administratives

dirigés par Monsieur Grégory KALFLECHE et Monsieur Jean-Gabriel SORBARA

Soutenance prévue le **mercredi 06 octobre 2021 à 14h00**
Lieu : UT1, 2 rue du doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse
Salle : des thèses

Composition du jury proposé

M. Grégory KALFLECHE	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Jean-Gabriel SORBARA	Université Toulouse 1 Capitole	Codirecteur de thèse
M. Charles GIJSBERS	Université Rouen Normandie	Rapporteur
Mme Sophie NICINSKI	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
Mme Rozen NOGUELLOU	Conseil d'Etat	Examinatrice
M. Benoît PLESSIX	Université Paris 2 Panthéon-Assas	Examineur

Mots-clés : Sûretés réelles, Droit administratif, Crédit-bail, Hypothèque, Cession de créance, Nantissement,

Résumé :

Hypothèque, crédit-bail, nantissement ou cession de créance à titre de garantie, le droit administratif emprunte au droit privé des sûretés réelles. La thèse propose de systématiser les interactions entre le financement privé, les sûretés et le droit administratif. Il s'agit de constater que, s'il est souhaitable de maintenir l'incompatibilité entre propriété publique et sûretés réelles, les obligations des cocontractants des personnes publiques, créances et droits réels administratifs, peuvent être l'assiette d'une sûreté réelle. Le particularisme de l'assiette rejaillit sur le fonctionnement des sûretés. Leur régime se publicise, de leurs conditions de constitution à leur réalisation. Elles subissent l'influence mixte de la créance garantie, conclue entre personnes privées, et de l'obligation grevée de la sûreté, soumise au droit administratif. Il en ressort que les spécificités permettent de trouver un équilibre entre les sujétions inhérentes à l'intérêt général et la sécurité du crédit, afin de viabiliser le financement privé d'activités en droit administratif.